

Québec, le 18 septembre 2025

**Objet : Changement au mode de paiement du forfait VIP**

Bonjour,

L'Employeur a décidé d'imposer une nouvelle politique : tous les employés bénéficiant du forfait VIP devront passer obligatoirement à la **facturation électronique** et au **paiement préautorisé bancaire**.

Nous dénonçons cette façon de procéder, qui soulève des préoccupations légitimes et touche directement vos habitudes.

Le Syndicat prend ce dossier au sérieux. Nous avons déjà entrepris des démarches et engagerons sans délai des discussions avec l'employeur afin de faire valoir et défendre vos intérêts.

Solidairement,

*Votre exécutif syndical*

Région Est du Québec et Saguenay-Lac-St-Jean

[www.sev1417.com](http://www.sev1417.com)